

Les ampoules à incandescence : une fin annoncée !

La Commission Européenne, dans sa lutte contre le gaspillage énergétique et la protection de notre environnement, a décidé la disparition des ampoules à incandescence à partir de septembre prochain. La France, quant à elle, a souhaité mettre en place un calendrier plus volontariste en retirant des magasins les produits les plus énergivores : ampoules à incandescence de plus de 100 W au 30 juin 2009.

Le calendrier européen prévoit de supprimer dès la rentrée prochaine :

- les ampoules à incandescence et halogènes non claires (blanches, dépolies, ...),
- les ampoules à incandescence de 100 W et plus,
- les ampoules de classes F et G,
- les ampoules halogènes de plus de 75 W et de classes D et E,
- les lampes fluocompactes de classe B.



Puis, progressivement, jusqu'en 2012, toutes les ampoules à incandescence et halogènes devraient être supprimées dans l'offre des points de vente.

La disparition de ces ampoules, qui produisent plus de chaleur que de lumière, se fera au profit des ampoules basse consommation, recyclables à 93 % de leur poids, qui ont une durée de vie beaucoup plus longue et consomment nettement moins d'énergie.

D'autres modes d'éclairage commencent à se démocratiser, en particulier les systèmes à Leds qui sont porteurs de bons espoirs en terme de consommation mais aussi en terme de coût d'achat. On peut également espérer que ces nouvelles technologies se développeront rapidement car à la différence des produits « basse-consommation » actuels, les diodes n'émettent pas de rayonnement et ne contiennent pas de mercure.

Quelques astuces pour de réelles économies :

- Même quelques millimètres de givre dans un congélateur ou un réfrigérateur entraîne une surconsommation jusqu'à +30%. Pensez donc à dégivrer régulièrement ! De même, la poussière accumulée sur la grille derrière le réfrigérateur peut doubler la consommation.
- Un ordinateur en veille, ou une télévision, augmente de 10 % votre facture d'électricité.
- Raccordez vos appareils vidéo (TV, DVD ...) à une multiprise avec interrupteur ou à un coupe veille automatique (la plupart des nouveaux matériels restant en veille perpétuelle).
- Préférez, lors de l'achat d'un lave-vaisselle, lave-linge (ou autre gros appareil), le label « Energy Star » (25% d'énergie en moins que d'autres modèles aussi récents).
- Lavez votre linge à basse température, les nouveaux lave-linge donnant de très bons résultats. Et privilégiez un essorage à 1200 tours, cela raccourcira le temps de séchage.
- En hiver, fermez vos volets et doubles rideaux dès que la nuit tombe pour éviter la déperdition de chauffage.
- Toujours en hiver, n'aérez pas trop longtemps votre logement pour éviter que votre pièce ne se refroidisse trop vite et pensez à couper votre chauffage électrique.
- Laissez décongeler vos aliments au réfrigérateur. Il profitera de la fraîcheur dégagée.
- Faites détartrer votre chauffe-eau régulièrement et préférez les douches aux bains.
- Dépoussiérez vos radiateurs et dégagez l'espace devant pour ne pas bloquer la chaleur.

***L'équipe de la Régie vous souhaite
de bonnes vacances***